

MOUVEMENT INTRA ACADEMIQUE 2016

BAREME

Abréviations : **ETA** établissement **COM** commune **GEO** groupe de communes
O l'élément de barème s'applique à ce type de vœu.
N l'élément de barème ne s'applique pas à ce type de vœu.

ELEMENTS DE BAREME	TYPES DE VŒU		
	ETA	COM	GEO
<u>ELEMENTS COMMUNS</u>			
ANCIENNETE DE SERVICE (ECHELON)	O	O	O
<ul style="list-style-type: none"> - classe normale : 7 points par échelon acquis au 31.08.15 par promotion ou au 01.09.15 par classement initial ou reclassement - hors classe : 49 points + 7 points par échelon - classe exceptionnelle : 77 points + 7 points par échelon (maximum 98 points) - 21 points forfaitaires pour les candidats classés aux 1^{er} 2^{ème} ou 3^{ème} échelon 			
ANCIENNETE DANS LE POSTE au 31.08.2016	O	O	O
<ul style="list-style-type: none"> - 10 points par année dans le poste actuel en qualité de titulaire ou dans le dernier poste occupé avant une disponibilité, un congé ou une affectation à titre provisoire - 25 points supplémentaires par tranche de quatre années d'ancienneté dans le poste - les stagiaires en situation bénéficient d'une année forfaitaire d'ancienneté 			

<p><u>SITUATION FAMILIALE OU CIVILE AU 01.09.15</u></p> <p>RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS (n'exerçant pas dans le même groupe de commune)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 200,2 points forfaitaires - 100 points par enfant à charge de moins de 20 ans au 1^{er} septembre 2016 <i>la situation justifiant le rapprochement doit être effective au 1^{er} septembre 2015</i> <p>MUTATION SIMULTANEE</p> <ul style="list-style-type: none"> - 80 points, entre conjoints, partenaires de PACS ou agents ayant au moins un enfant reconnu par les deux parents <p>RAPPROCHEMENT DE LA RESIDENCE DE L'ENFANT</p> <ul style="list-style-type: none"> - 120 points pour enfant à charge de moins de 20 ans au 01.09.2016 et vivant au domicile de l'agent. Dans le cadre d'une garde conjointe ou alternée et afin de favoriser l'hébergement et le droit de visite, les vœux formulés doivent avoir pour objet de se rapprocher de la résidence des enfants. - Les personnes isolées peuvent se prévaloir des mêmes dispositions. 	<p>N</p> <p>N</p> <p>N</p>	<p>O</p> <p>O</p> <p>O</p>	<p>O</p> <p>O</p> <p>O</p>
<p><u>SITUATION INDIVIDUELLE</u></p> <p>STAGIAIRES – LAUREATS DE CONCOURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50 points à leur demande et sur le premier vœu (quel qu'en soit le type) - Ancienneté de 4 ans (40 points + bonification de 25 points) pour les stagiaires de Mayotte <p>AFFECTATION EN REP OU REP+</p> <ul style="list-style-type: none"> - 200 points REP+ - 100 points REP <p>AFFECTATION SUITE A MESURE DE CARTE SCOLAIRE A LA RENTREE 2016</p> <ul style="list-style-type: none"> - agent titulaire dont le poste est supprimé, fermé, ou transféré suite à une ouverture d'établissement : 1500 points - agent touché par une MCS à la rentrée 2015 : 1500 pts pour retourner dans leur ancien établissement <p>AFFECTATION EN SURNOMBRE A LA RENTREE 2015</p> <ul style="list-style-type: none"> - 500 points par an <p>PROFESSEURS AGREGES</p> <ul style="list-style-type: none"> - 90 points de majoration pour les vœux portant exclusivement sur des lycées (uniquement pour les disciplines enseignées en lycée et en collège) <p>REINTEGRATION APRES CONGE PARENTAL</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1500 points sur le dernier poste occupé <p>SITUATION MEDICALE</p> <p>La bonification attribuée pour les situations médicales ne sera accordée que sur les vœux larges</p> <p>100 points si RQTH</p> <p>1000 points sur avis médical</p>	<p>O</p> <p>O</p> <p>O</p> <p>O</p> <p>même ETA</p> <p>O</p> <p>même ETA et ETA ouvert</p> <p>O</p> <p>O</p> <p>O</p> <p>O</p> <p>O</p> <p>O</p> <p>N</p> <p>O</p> <p>vœu 1</p> <p>N</p>	<p>O</p> <p>O</p> <p>O</p> <p>O</p> <p>Com étab</p> <p>N</p> <p>O</p> <p>O</p> <p>N</p> <p>O</p> <p>O</p> <p>com.étab</p> <p>O</p>	<p>O</p> <p>O</p> <p>O</p> <p>O</p> <p>Zone Etab</p> <p>N</p> <p>O</p> <p>N</p> <p>O</p> <p>zone .étab</p> <p>O</p>